

Barème intra-académique 2019		Vœux "établissement"	Vœux "commune"	Vœux "département"	Vœux "ZR"	Vœux "académie"
Partie commune du barème	Echelon acquis au 30/08/2018 ou par reclassement au 01/09/2018					
	Classe Normale : 14 pts au 1er et 2ème échelon. 7 pts / échelon à partir du 3ème échelon.	x	x	x	x	x
	Hors Classe : certifiés et assimilés (PLP, PEPS, CPE) et les Psy-EN : 56 points forfaitaires + 7 points / échelon de la Hors Classe					
	Agrégés : 63 points forfaitaires + 7 points par échelon de la hors-classe. Les agrégés hors classe au 4ème échelon pourront prétendre à 98 points dès lors qu'ils ont deux ans d'ancienneté dans cet échelon.	x	x	x	x	x
	Classe Exceptionnelle : Classe exceptionnelle : 77 pts forfaitaires + 7 pts par échelon de la classe exceptionnelle dans la limite de 98 points	x	x	x	x	x
	Ancienneté de Poste					
	20 pts par année et <u>50 points supplémentaires</u> tous les 4 ans	x	x	x	x	x
	Mesure de Carte Scolaire (Perte du poste occupé par suppression)	5000	5000	5000		5000
Situation professionnelle	<b>Exercice en Education Prioritaire</b>					
	5 ans en REP+ (étab ex-APV) * Uniquement pour les personnels affectés à titre définitif sur un établissement classé REP+ ou relevant de la politique de la ville déjà titulaires de l'académie de Toulouse faisant vœu sur « Etablissement » de TOULOUSE et « Commune »	*	300	300	300	300
	8 ans en REP+ (étab ex-APV)	*	400	400	400	400
	5 ans en REP (étab ex-APV)		200	200	200	200
	8 ans en REP (étab ex-APV)		300	300	300	300
	Exercice en étab ex-APV déclassé depuis 2014 ou 2015 - Bonification jusqu'à mutation de l'agent	*	x	x	x	x
	Bonification d'entrée en REP+	800				
	<b>TZR</b>					
	Sur le vœu «département » correspondant à l'établissement d'affectation à l'année ou de RAD			150		
	20 points par an + Forfait de 40 points tous les 2 ans		x	x	x	x
	<b>Stagiaires et Néo-titulaires</b>					
	Bonification stagiaire			10		
	Ex-contractuels du 1er ou du 2nd degré de l'EN, ex CPE contractuels, ex COP/Psy-EN ou ex PE psychologues scolaires contractuels, ex MA garantis d'emploi, ex AED, ex AESH ou ex EAP, ex contractuel CFA			150/165/180	150/165/180	150/165/180
	Stagiaires ex titulaire d'un autre corps de la Fonction Publique			1000	1000	1000
	<b>Agrégés</b>	130	130	130		130
Réintégration/Changement de discipline / Détachement de catégorie A			1000	1000	1000	
Sortie d'un étab RIS jusqu'à mutation de l'agent		x	x	x	x	
Situation familiale	<b>Rapprochement de conjoints (RC)</b>		30,2	200,2	200,2	200,2
	<b>Autorité parentale Conjointe (APC)</b>		30,2	200,2	200,2	200,2
	<b>Mutation Simultanée de conjoints</b>		30	80	80	80
	<b>Parent Isolé (PI)</b>		30	80	80	80
	Enfants à charge (si RC, APC, PI ou Mut SIM) : 100 points/enfant moins de <b>18 ans</b> au 31/08/2018		x	x	x	x
	<b>Séparation de conjoints (si RC ou APC)</b>			x	x	x
	Vœu préférentiel, Bonification non cumulable avec une bonification familiale			30		
Situation médicale	Handicap (RQTH/BOE <u>et</u> avis médical)		1000	1000	1000	1000
	RQTH seule ou BOE		100	100	100	100
	Situation médicale grave après avis médical		500	500	500	500